

AVIS PUBLIC

MODIFICATION AU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL POUR L'ANNÉE 2025

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière,

QUE le conseil municipal de la Municipalité de Vallée-Jonction a adopté lors de la séance ordinaire du 8 septembre 2025 une résolution modifiant le calendrier des séances ordinaires pour l'année 2025.

En vertu de cette résolution, la séance ordinaire initialement prévue pour le lundi 6 octobre 2025 est devancée au **mercredi 1^{er} octobre 2025**, à la même heure et au même endroit.

Cette modification est faite conformément à l'article 314.2 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (LERM), qui restreint les périodes où le conseil municipal peut siéger en raison de l'élection générale municipale prévue le dimanche 2 novembre 2025.

DONNÉ À VALLÉE-JONCTION, ce 12 septembre 2025.

_____ (signé) _____
Isabelle Perron
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Isabelle Perron, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Vallée-Jonction certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-haut en affichant une copie aux endroits désignés par le Conseil.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 12 septembre 2025.

_____ (Signé) _____
Isabelle Perron
Directrice générale et greffière-trésorière